Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Rabiaa I 1443
8 Octobre 2021

N° 91

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2252**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2254**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2257**
Homologation de résolutions **2257**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2258**
Avis aux créanciers..... **2262**
Convocations
Sociétés anonymes **2262**
Autres sociétés **2265**
Divers
Avis au public..... **2266**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES"SNBG"

Société anonyme

Au capital de 57 091 000 dinars

Siège social : 3 Rue des Mathématiques Z.I Grombalia 8030

Identifiant unique : N°005234P

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/9/2021, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/09/2021 sous le numéro 062892 quittance numéro 21704195, dont une copie qui a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202197261 en date du 01/10/2021 il a été décidé :

La modification des articles 22, 23 et 24 des statuts de la société.

2021R02455SANB2

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme

Capital social : 151000.000

Siège social : Avenue Assad Ibn Alfourat Kairouan B.P 35 Kairouan 3100

Code fiscal : 0004315KAM

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'exercice 2020 du 16 septembre 2021 enregistré le 28 septembre 2021 à la recette des finances Alkawarezmi de Kairouan quittance n°M059975 sous le numéro 21703366, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes :

1- La continuité de la société en regard à son caractère public et social.

2- Procure son conseil d'administration de négocier avec la tutelle de la société des mesures de régularisation de sa situation financière conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Suite à quoi ils ont été déposés le 30 septembre 2021 au Registre national des entreprises sous le numéro 202196380 deux exemplaires du procès-verbal sus indiqué.

2021S01059SANB2

Résolutions adoptées par l'AGO

Du 31 Juillet 2021

Société Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568 E

MF : 0340568 EAM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Foire Internationale de Sousse, réunie le samedi 31 juillet 2021, enregistrée à Sousse aux A.C, le 13 septembre 2021 sous le n°21703007 Quittance n°M047439, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sousse le 27 septembre 2021 sous le n°202194657, il a été décidé ce qui suit:

- Approbation de Ratification du retard apporté à la convocation de la présente Assemblée

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'année 2020, des états financiers clos au 31/12/2020 et du contenu du rapport Général et spécial du commissaire aux comptes

- Approbation de l'affectation des résultats de l'année 2020

- Approbation de désignation d'un expert par la cour compétente pour établir un rapport sur le développement et les réalisations constatées dans la société à partir de l'année 2010

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence pour l'année 2020

- Renouvellement de mandat des membres du Conseil d'Administration et élection pour le mandat relatif aux exercices 2021, 2022 et 2023.

Les onze membres composant le Conseil d'Administration de la société sont :

- Abdelaziz Dahmani,
- Municipalité de Sousse,
- Société CORPUS,
- Société STIVEL,
- Société EL BONIENE,
- Hôtel MARHABA,
- Hachmi Bouslama,
- Taoufik Bouslama,
- Société SOTIAM,
- Hédi Bouslama Junior,
- UTICA SOUSSE,
- Pouvoirs pour formalités.

2021S01065SANB2

Nomination du Président Directeur Général

De la Société Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse

Du 31 Juillet 2021

Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568 E

MF : 0340568 EAM 000

Au terme du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse, réunie le Samedi 31 juillet 2021, enregistré à Sousse aux A.C, le 16 Août 2021 sous le n°21702633, Quittance n°M041835, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sousse le 27 septembre 2021 sous le n°202194657, il a été décidé :

Nommer Monsieur Abdelaziz Dahmani, Président Directeur Général du Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse, pour le mandat relatif aux

exercices 2021, 2022 et 2023 tout en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour assurer la Direction Générale de la société conformément aux statuts de la société et au code des sociétés commerciales.

2021S01066SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

INDIGO SERVICES HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 10.000 TND

Siège social : 15 Avenue de Carthage Bab Bhar - 1000 Tunis

IU : 1520589V

Montant de l'augmentation du capital social : 1.999.150 TND majoré d'une prime d'émission d'un montant de 300.000 TND.

Objet social : toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2017 a été déposé au greffe du tribunal de première Instance de Tunis le 27 septembre 2021 sous le numéro AC011332021.

Nombre d'actions à souscrire : 199.915 actions nominatives nouvelles à souscrire et à libérer la totalité lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote:Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2021402433SANB2

INOPLAST FINANCIERE HOLDIN6

Société anonyme

Au capital 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant unique (RNE) : 1378567M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020, et du procès-verbal du conseil d'administration réuni le même jour, enregistrés à la recette des finances de Montplaisir - Tunis le 11 janvier 2021, le premier sous le n°21800139 Quittance n°MOO2923, et le deuxième sous le n°21800140 Quittance n°M002926, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

2- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.

3- Renouvellement des mandats de M. Souhail Hachicha, M. Fathi Hachicha, M. Sami Hachicha et M. Anis Madani en tant qu'administrateurs et, la nomination de deux nouveaux administrateurs; M. Mehdi Khouaja et M. Zied Lahiani, tous pour une période de 3 ans (2020, 2021 et 2022).

4- Nomination de M. Zied Lahiani en tant Président Directeur Général de la société, et ce pour toute la période de son mandat en tant qu'administrateur (2020, 2021 et 2022).

Dépôt :

Un exemplaire de chaque acte ci-haut cité a été déposé au centre national du Registre des Entreprises (RNE) le 10 février 2021 sous le n°202112104.

2021402444SANB2

Société MEDILSYS S.A

SA au capital de 526 430 dinars

Siège social : B6-4 City Center 3 Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1432551/M/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 29 juillet 2021, sous le n°21804725 quittance n°6264, et dont une copie a été déposée au Registre National des entreprises de Tunis en date du 24 septembre 2021 reçu n°AC011292021, il a été décidé une augmentation de capital social de 27700 dinars en numéraire par l'émission de 2 770 actions de 10 dinars de nominale avec prime d'émission d'un montant 29,895 dinars par action, ci-après les autres caractéristiques :

Montant du capital social à souscrire : 27 770 dinars

Nombre des actions à souscrire : 2 770 actions

Prix d'émission : 39,895 dinars par action, avec valeur nominale 10 dinars, payable pour les actions souscrites, à raison de 39,895 dinars, soit la totalité.

Prime d'émission : 29,895 dinars par action soit 82 810 dinars

Durée de la société : 99 ans

Objet : Ingénierie informatique

Aucun avantage particulier stipulés dans les statuts.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte n°08047020023200151787 ouvert auprès Banque BIAT Agence Mghira.

Délai ouvert pour la souscription : 15 jours avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021402446SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais «L T2E »

Capital social : 60000 DT

Siège social : 6, Résidence Golf du Lac, Lac 2

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 24 mai 2010 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 4 Juin 2010 et sous le n°10703757 quittance n°42038 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24493197 en date du 16 Juin 2010 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers du 2009

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2021401593SRLB2

Société Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais «LT2E»

Capital social : 285000 DT

Siège social : Immb SILAC, 1er étage App B4, Berges du Lac

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 7 avril 2018 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 30 avril 2018 et sous le n°18703635 quittance n°54244 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24493197 en date du 26 octobre 2018 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2017.

2021401600SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances La Goulette n°58827, la Sté «M. TECH» Identifiant unique 1566219S, a vendu à Mr Ali Jomli la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des téléphones portable sis au 53, Avenue Khaled Ben Walid Ariana Tunis, les oppositions seront adressées au gérant de la venderesse Maher Toujeni à son adresse Résidence Salambo 2 app.A26, 2ème Et, Médina Jadida Ben Arous, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk paru le 22/9/2021.

2021T00933FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances de la Goulette le 27/9/2021 quittance 76060 enregistrement n°21205598 Leila Ben Sassi demeurant au Kram Rue Khmaeis Ben Said n°52 Kram Ouest a cédé à Feten Mhamdi demeurant à 16 rue Mahdia Kram Ouest la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels située à n°58 rue Farhat Hached Kram ouest. Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT. La vente de fonds de commerce publiée aux journaux الشروق et le quotidien le 4/10/2021.

2021T00934FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation en date du 27/9/2021 enregistré à la recette des finances Medjez El Bab le 29/9/2021 quittance n°M036613 Mme Chedlia Bent Belgacem Riahi CIN n°02193944 a fait donation à ses enfants Hamida - Aroussia - Mounira - Basma - Khiareddine - Abdelmoonem - Hanene et Ali fils de Mr Chedli Ben Sadok Riahi toute sa part de 360 m² contient un immeuble d'habitation et 4 garages commerciaux R.C n°A1111571998 M.F n°0355488H sis rue Farhat Hached Gobollat - Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente matériaux de construction.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 6/10/2021.

2021T00939FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/9/2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 21/9/2021 sous le numéro 21205241 la société SIMPLE FOOD MF numéro 1337840J a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité dans le local sis au 19 Rue immam Abou Hanifa La Marsa à La société de promotion immobilière El Hamma, MF N°1271586DPM000, les oppositions se font entre les mains de l'avocat Maître Mohamed Aymen Riahi 14 Rue immam Abou Hanifa 1er étage bureau b7 La Marsa Plage dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 29 septembre 2021.

2021R02458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi, enregistré à la recette des finances de Tabarka le 8/9/2021, quittance n°M025223 Madame Mofida Bent Mokdad Ben Haj Mki Tabarki CIN 02486443 a vendu à Mademoiselle Chiraz Khadraoui CIN 07912264 la totalité du fonds de commerce non immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité "Toute activité commerciale" sis à l'avenue Algérie Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat Maître Lotfi Saoudi son adresse sis à 10 avenue Londres Tunis, dans les délais légaux n'excédants pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 11/9/2021.

2021R02462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 23/9/2021 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 24/9/2021 reçu n°M045510, n° d'enregistrement 21205547 les héritiers de Mr Abdessalem Ben Essadek Nouri ont vendu à Donyes Bent Boulbaba Batita la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du café (CAFE'E EL EZDIHAR) situé à 52-54 rue Farhat Hached Gabès.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Mr Boulbaba Ben Bechir Batita au siège de la supérette "la cigale" situé à 56 rue Farhat Hached Gabès.

2021R02463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 10-9-2021 enregistré à la recette des finances de Midoune Djerba le 16/9/2021 quittance n°M046333 Mme Berhouma Rabia Ben Naceur titulaire de la CIN 09100423 délivrée le 6/7/2012 a vendu à Mme Chehbani Abir Bent Jamel titulaire de la CIN 09021718 délivrée le 29/4/2006 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Farhat Hached cité Essalem Awled Amor Midoune Djerba dans le commerce de la fripe.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au domicile élu de Maître Ben Abdallah Samir à son étude 2 Avenue Saoud Béchir Houmt Souk Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 23/9/2021.

2021R02464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/8/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 20/8/2021 sous le n°21201619 quittance n°M067987, Monsieur Khaled Ben Mohamed Ben Ali Taleb inscrit au registre national des entreprises sous le n°A20204122021, son matricule fiscal n°1500437/S, titulaire de la carte d'identité n°05081048 délivrée à Tunis le 8/5/2008 a vendu à Monsieur Sami Ben Houssine Ben Ammar Elghoul demeurant à Tlalet Tataouine nord Tataouine, titulaire de la carte d'identité n°06555162 délivrée à Tunis le 02/11/2011 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires sis à Hessi Jerbi Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mohamed Elkouni Eliheouel avocat à la cour sis à route Tataouine immeuble essid n°23 Médenine, dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R02465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Omrani Mokhtar avocat à la cour d'appel enregistré auprès de la recette des finances de Benguerdane le 22/9/2021 reçu n°M045789 enregistrement n°21201044 Bouzmitta Ahlem Bent Ahmed Ben Ltaif C.I.N n°05761693 a vendu son fonds de commerce "commerce de vêtements en détail vente de prêt-à-porter".

Tout le fonds de commerce dont elle est propriétaire avec tous ses éléments corporels et incorporels existant à l'avenue de poste Benguerdane à Mousrati Raghda Bent Oudi Ben Salah titulaire C.I.N n°13433321.

Les oppositions sur le prix de la vente seront reçues entre les mains de vendeur dans la boutique l'objet du contrat.

Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux : le Quotidien et Echourouk du 28/9/2021.

2021R02466FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarial en date du 28/01/2021 rédigé par Maître Mohsen Ayachi et Nabil Ayachi notaires à Sousse et enregistré à la recette des finances de Sousse le 26/02/2021 reçu n°M010164 Monsieur Hédi Ladjimi a cédé à titre de donation à ses deux fils Sahbi Ladjimi et Bouraoui Ladjimi à moitié pour chacun d'eux la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Hammam Sousse Route de Tunis.

Toute opposition sera effectuée auprès des acquéreurs à l'adresse indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Un extrait du présent avis a déjà été publié au journal quotidien Echourouk du 02/10/2021.

2021S01055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 30/9/2021 à la recette des finances Erriadh Sousse Quittance n°M042258 Enregistrement n°21201859, Mme Emna Chetioui vend au nom de la Sté Le Royal Meuble de Distribution, (SARL) RC : B1583502013, MF : 1295632V, à Mr Sami Abdellaoui la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux de la dite société sis à l'Avenue Ettaoufik, Immeuble Gadour, 4023 Sousse Erriadh d'activité Commerce de meubles et des trousseaux et robes de mariage déjà annoncé au journal quotidien, soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à l'étude Maître Troudi Mohamed Habib, CIN n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 6/6/2021.

2021S01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 23/9/2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 01/10/2021 sous

n°21203174, quittance n°M003470, Mr Salem Ben Mahmoud ARFA, titulaire de la CIN n°08499149, a vendu et cédé à la société «Akari et Hermassi Fixitel» Sarl (I.Unique : 1732590P) représentée par Mr Oussama Ben Hédi Akari, titulaire de la CIN n°12829643, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce des GSM et accessoires sis à l'Avenue Imem Moslem - Khézama Ouest Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 6/10/2021.

2021S01061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances 3 Septembre Sousse le 24/9/2021 Sous le n°21201828 M Fethi Ben Weness Benselem, a vendu à M Ahmed Ben Ali Elbayer la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation du local sis Rue premier juin Sousse Elmedina, enregistré au registre national des entreprises sous la n°1541502 K les objections sont acceptées au bureau de l'avocate Mme Kortas Faten situé dans l'immeuble Ben Zineb au deuxième étage rue Alexandre Dumas Sousse dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cet avis au JORT qui a été publié aussi aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 3-10-2021.

2021S01067FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant un acte de don d'un fonds de commerce en date du 28/5/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/5/2021 sous Quittance n°M028150, Mr Raouf Ben Béchir Bhouri, titulaire de la CIN n°04147038 a cédé en tant que don à Mme Amel Bnouni, titulaire de la CIN n°05775623 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné Drugstore (MF : 0575715Y) sis à l'Avenue de la République Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 15/6/2021 sous n°IP221/5677.

2021S01068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/9/2021 sous le numéro 21205458 quittance numéro M048683, Neji Chawech c i n 06761493 a vendu à Sana Chkir ep Sousi CIN 06867090 tout le fonds de commerce toutes activités commerciales sis à la rue 18 janvier Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Wided Baccar veuve Hachmi Bchir demeurant à Villa Hachmi Bchir Cité Nozha Monastir et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 6/10/2021.

2021S01070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte du 27/9/2021 enregistré le 29/9/2021 à la recette des finances de Manzel Chaker Sfax sous le n°M010301 quittance 21100437 Monsieur Meftah Tayari, a vendu à Chedli Othmeni. La totalité du fonds de commerce exploité comme boulangerie sis à Route Manzel Chaker Km.45 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devrons être adressées à Maître Ayari Mohamed Ramsis Avocat à la cour de cassation sis à 15 place Marburg Sfax.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 01/10/2021

2021X01122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte sous seing privé daté le 24/9/2021 & enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet sous n°21205718 quittance n°M46641 en date du 29/9/2021 Dalila Badri a vendu la totalité du fonds de commerce (vente tabac et journaux) sis à rue Salah Eddine Elayoubi Gabès à M Imed Benamara; toute opposition doit être notifiée entre les mains du rédacteur de cet acte Maître Mounir Adouni Avocat à la cour de cassation 66 rue Ali Jamal Gabès dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 5/10/2021.

2021X01123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 27/9/2021, enregistré à la recette des finances Boulbeba Mrabet Gabès le 28/9/2021, quittance n°46196, enregistrement n°21205642, Lotfi Ben Taieb Othemani, titulaire à la CIN n°03367954 identifiant unique n°0219372K, demeurant à avenue Sabouia Chenini Gabès, a vendu à la société Rosace-Negoce, SARL, identifiant unique n°0417916A, son siège social est à rue Taieb Mhiri Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce, au local situé au 95 rue Farhat Hached Gabès.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 01/10/2021.

2021X01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente daté le 29 janvier 2021 et enregistré à la recette des finances, Avenue Autriche - Tunis, le 9 août 2021 sous le numéro 21703131 et reçu numéro M049833, la Banque Zitouna, titulaire de l'identifiant unique 1120822H, dans le cadre d'un processus de financement Murabaha a vendu à la société Beldan Chaussures Karima ayant l'identifiant unique 1039532/N/N/M/000 le fonds de commerce, exploité avec un dépôt, une salle d'exposition, une caisse, un PC et une table d'exposition situé dans le complexe commercial Tunisia Mall 1 au Lac 2, premier étage, numéro E 1-7, qui porte le nom de l'enseigne Guy Degrenneet qui est actuellement exploité pour l'activité de vente de toutes chaussures avec ses éléments matériel et immatériel.

Ce contrat a été publié au journal de la presse le 22 août 2021 sous le n°S210003264.

2021402146FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 31/3/2021 enregistré le 22 avril 2021 à la recette des finances de Bardo sous le n°21301466.

La société «Gold service» son représentant juridique M. Ahmed Ben Chédli Ben Chaabane Kourdaa, loue à M. Youssef b Mohamed Fethi b Bechir b Hadid CIN 07163745

Le fonds de commerce sis à 3, rue la République Khaznadar Bardo relatif à la vente des téléphones portables, et les accessoires téléphoniques, impression et vente des imprimés pour une durée de 2 ans, à compter du 1 avril 2021 au 31 mars 2023, renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 5/10/2021.

2021R02461FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte de location du 18/12/2020 enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana le 23/12/2020 sous le n°20305455 quittance n°M107127, Mme. Nabila Mestiri titulaire de la CIN n°00264274 demeurant au 05, rue Oued el Koura, 2037, Ennasr 2 a donné en location gérance libre à Mr. Maher Mahjoub (I.U : 1699255H) un fonds de commerce de cafeteria sis au 22, rue Ibn Khaldoun, Ariana pour une durée d'une année allant du 01/12/2020 au 01/12/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 6/10/2021.

2021402431FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé enregistré le 9/9/2021 à la recette des finances de Ben Guerdane sous le numéro 21200953 quittance MO43129, Mme Mabrouka Tlig C.I.N 13429399 loue la totalité du fonds de commerce sis à Ben Guerdane ouest route Ras Jedir exploité en tant qu'un hôtel non classé touristique à Mr Belgassem Tlig C.I.N 09116116 pour une période de trois ans du 15/8/2021 au 14/8/2024.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce qui a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa du 7/10/2021.

2021402443FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Stars Mini Foot Jarzouna

Siège social : Cité Errassas - Jarzouna

Objet : Attirer les enfants et les jeunes de la région et développer leurs capacités physiques et techniques en leur fournissant les connaissances et les compétences de base et nécessaires pour jouer au mini-football, et en organisant des activités, des événements et des cours de sport pour explorer les talents.

Spécialité : Mini Foot

Président : Adlène Baghouli

Membres : Hamda Serairi - Fathi Hannachi - Sami Khemiri.

2021T00931APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Avenir Sportif BORJ ENNOUR.

Siège : BORJ ENNOUR ELMESAADINNE C.P 1113.

Les objectifs : Formations et encadrement des jeunes.

Les spécialités : Mini Foot Ball.

Les membres :

Président : Mohamed Ali Hammami.

Secrétaire général : Anwar Guesmi.

Trésorier : Anis Jlassi.

2021R02459APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de Sport et du Travail des Agents et des Cadres de Santé de Djerba.

Adresse : Hôpital SADOK M'KADDEM

Objectif de l'association : L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et techniques et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs.

Document d'achèvement de la création d'une association N°3327 daté du 27/9/2021 :

Président : Mr Ghassen Ghzaiel,

Secrétaire général : Mr Mounir Ben Yaagoub,

Le trésorier : Mr. Mohamed Barmet.

2021X01125APSF1

Constitution de Syndic des copropriétaires Résidence "SAIF"

Situé à Ain Zaghouan Tunis

Suivant procès-verbal daté du 24/8/2020 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 01/10/2021 sous le n°21806894, déposé à la municipalité Le Kram le 4/10/2021 en vue de constituer le Syndic des copropriétaires Résidence saif sis à Ain Zaghouan Tunis.

Les membres :

Président : Raed Said,

Trésorier : Amine Telateli,

Trésorier adjoint : Skender Abdaem

Membre : Mohamed Amine Zitoun.

2021402432APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la résidence «LES MIMOSAS»

159, Av Habib Bourguiba (EX UMA) Soukra

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence «Les mimosas» datée du 15 juin 2021 et enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 6/7/2021 sous le n°21704913 quittance n°57215, approuvée par la municipalité de la Soukra le 14 septembre 2021 sous le n°2419, il a été décidé ce qui suit :

1- De donner quitus définitif aux membres du bureau du syndic pour les années 2019 et 2020.

2- D'élire un nouveau bureau du syndic comme suit :

Monsieur Chérif Boughaba : Président

Monsieur Yassine Chetoui : Trésorier

Monsieur Mehdi Ayachi : Secrétaire général

Monsieur Jamel Ayachi : Membre

Madame Dalila Ben Romdhane : Membre.

3- Questions diverses.

2021T00935APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C : N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Najmeddine Ben Jamil Hmaid (Gérant de société) CIN 01748343 demeurant Rue Abou Al Kacem Chebbi Kelibia.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée Slaheddine sise à l'avenue Habib Bourguiba Kelibia d'une superficie de 415 m² objet du TF n°546854 Nabeul constitué d'une station de services et lavage tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

456.150,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le mercredi le 10/11/2021 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2021T00932VEPA1

«Cabinet CHAKER AVOCATS»

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de la BIAT élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Abdelaziz Belaid CIN n°04020144, 4 Rue Habib Thamer Kalaa Kabira.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 77975 Sousse consistant en un terrain de 112 m² sis à la route Msaken Rue Dinar sur lequel est édifiée une Villa de 110 bâtis composée d'un RDC d'une chambre, salon, couloir, salle d'eau et cuisine et d'un étage de 2 chambres, couloir et salle de bain.

Mise à prix : 221.600d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 11/11/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Sousse à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00936VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Ghofran Ben Ghorbel (débitrice principale), fonctionnaire, résidente à rue la Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de CIN n°08326388 et Mr Houssemdin Ben Ghorbel (caution réelle solidaire), Gérant de Société, résident à la rue Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de CIN n°05448024.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 90 parts indivises de la totalité de 420 parts revenant à Mr Houssemdin Ben Ghorbel objet du titre foncier n°80290 Ben Arous dénommé« Dar Ben Ghorbel» qui se situé à Ezzahra rue Belhsan Ben Hazem, la maison se compose de deux étages : un rez-de-chaussée d'une superficie de 160 m² qui a une entrée indépendante et qui se compose d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, un couloire, une petite pièce utilisée entant que cuisine d'une superficie de 14m², le premier étage a une entrée Indépendante à travers les escaliers il contient un salon, et trois chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, un couloir et un balcon, l'immeuble se compose aussi d'un jardin, l'état général de l'immeuble est moyen, les portes et les fenêtres sont en bois.

Mise à prix : 102 .857, 142 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 4/11/2021 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut

consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R02457VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Faouzi Ben Ali Bouguila, Titulaire de la CIN n°04163291, demeurant à l'avenue de la République n°84 Bennane.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°20353 Monastir parcelle n°1 et 2 situées à Bennane d'une superficie totale de 224 m², sur lequel est édifié un Immeuble composé d'un rez-de-chaussée et deux étages.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 3/11/2021 à 9h.

Mise à prix :

Trois cents quarante trois mille six cents vingt dinars (343.620,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01056VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Salem Ben Mohamed Kraiem, Titulaire de la CIN n° 04141227, demeurant à rasas el oued Moknine Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°51342 Monastir située à Moknine, d'une superficie de 286 m², consistant en terrain destiné à la construction d'un immeuble d'évocation commerciale et habitation.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 3/11/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent quatre-vingt huit mille sept cents soixante dinars (188.760,000D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01057VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Ghddab Hasna

Avocat à la cour de cassation

Résidence Bab el kram2 Monastir : E292040PA

Les parties poursuivantes : 1) Jamila Bent Mohamed EL GATI, institutrice retraitée, demeurant à 45 rue Ali Darghouth Tunis dont CIN n°00068668

2) Mahbouba Bent Mohamed El Gati, comptable, demeurant Immeuble Ben Arous Tunis BESBES Rades dont CIN n°4042108

3) Najoua Bent Mohamed El Gati, technicienne comptable, demeurant à Radés dont CIN n°04147918

4) Moufida Bent Mohamed El Gati, sans travaille, demeurant Mourouj 3 Ben Arous dont CIN n°04147693

La partie adverse : Olfa Bent Mohamed El Gati, sans travaille, demeurant rue Sakiet Sidi Yousef n°10 Ksar Hellal dont CIN n°06781090.

L'avocat poursuivante : Maître Ghaddab Hasna, avocat à la cour de cassation Résidence Bab el Kram2 Monastir.

Immeuble saisi :

Une maison classique dont l'entrée s'ouvre à une ruelle fermée liée à la rue Sakiet Sidi Youssef un n°10 à Ksar Hellal composant d'un hall qui s'ouvre à salon, d'une cuisine de 4 chambres et couloir sans toit qui donne à une salle d'eau duquel s'élève une office tous s'ouvrant sur la cour de la maison dont le parterre couvert de Faïence ainsi la partie inférieure des murs la maison dotée de l'eau potable de l'électricité, les devants des chambres couvert aussi des pierres de 'kedhel'. Les portes et fenêtres en bois toutes protégées d'un fer forgé, la superficie totale est de 290m².

Les limites : à l'Ouest Mohamed el Mdimeg et Sadok Aboud au Sud les héritiers de Hsen Miladi, à l'Est Ruelle fermée au nord Nabila Zaag

Date heure et lieu de l'adjudication : le 3/11/2021 à partir de 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Mise à prix : 158.600.000d selon expertise légale

La visite de l'immeuble à vendre pouvant être tous les jours selon horaires administratifs et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Ghddab Hasna ou au cahier des charges au greffe au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignées le 1/3 de la mise à prix ou par chèque certifié.

2021S01062VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques

de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 3/11/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 Q

Le poursuivant : La Banque de l'habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M 000

Contre : Fethi Ben Ammar Baccar, employé, Titulaire de la CIN 04160386 demeurant à l'avenue de la République Bembla Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Akram" du titre foncier n°56631 Monastir composé de deux parcelles, à usage d'habitation dont la superficie totale de 198 m² contenant un garage au rez-de-chaussée et un étage dont 140 m² couvert à chaque étage, le rez-de-chaussée est forme de deux garages et une cage d'escalier, le premier étage est formé d'un salon, trois chambres salle de bain et cuisine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 98.640.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 4378.131 D, plus les frais de la 2eme adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S01063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 3/11/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 Q/P/M/000.

Le poursuivant : La Banque de l'habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M 000

Contre : 1) Héritiers Fatma El Mili (Créancier Principal) : Mohamed El Assad Ben Abderahmen - Anouar Ben Abderahmen - Sonya Charfeddine - Mondher Charfeddine - Hayet Charfeddine - Fatma Charfeddine - Abdelkrim Charfeddine.

2) Mohamed El Assad Ben Abderahmen (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire) Demeurant Tous à rue Nebhana Bouhjar gouvernorat Monastir

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé «Dar Essada» du titre foncier n°16974 Monastir appartenant au cautionnaire solidaire composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 406 m², à usage d'habitation correspondant à une maison en cour de construction au premier étage et un studio au rez-de-chaussée sis à Bouhjar délégation Lamta Sayada Bouhjar Gouvernorat de Monastir

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 113.680.200 DT outre les frais de poursuite plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 6055.110 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Les charges : Une hypothèque volontaire à hauteur de 20.000.000 inscrite le 19-5-1999 (Vol 2 n°297) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 33.000.000 inscrite le 13-3-2000 (Vol 4 n°92) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 10.000.000 inscrite le 23-11-2000 (Vol 4 n°532) au profit de la BIAT.

Commandement saisie immobilière inscrite le 11-11-2019 au profit de la BIAT.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S01064VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la licitation de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 et ce le mercredi dix novembre deux mille vingt et un (10/11/2021) à partir de neuf heures du matin.

Créancier saisissant : Bouassida Khaled, CIN 01263566, son domicile élu chez son avocat Maître Sabri Bouassida avocat à la cour de cassation, ayant son étude à 79, avenue Hédi Chaker - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sabri Bouassida avocat à la cour de cassation, ayant son étude à 79, avenue Hédi Chaker - Sfax.

Débiteur saisi : Abid Om Kalthoum, CIN 01305283, route Gremda km 5,5 rue Gargouri Sfax.

Propriétés à vendre :

La totalité de la propriété sise à route de Matar klm 4,5, objet du titre foncier numéro 139417 Sfax qui consiste en une parcelle de terrain d'une superficie de 184m contenant une maison se composant de 2 chambres et un séjour, un couloir, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété sus-indiquée a été fixée à quatre vingt neuf mille dinars (89.000,000D), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de la propriété : La visite de la propriété peut se faire tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

N.B. : Pour prendre connaissance du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'étude de Maître Sabri Bouessida avocat à la cour de cassation sis 79 avenue Hédi Chaker Sfax.

Personne ne peut participer à l'adjudication que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

2021X01121VEPA1

Maître Abdelhamid Ben Mosbah

Avocat

7 rue Fatma Fehria, Mutuelleville, Tunis

1- Partie poursuivante : La Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT), représentée par son représentant légal, S.A, I.U n°0000110F, domiciliée chez la société Arab Debt Recovery (ADR), dont le siège social est situé au : rue de Talleyrand, 8ème étage - Tunis

2- Partie saisie : Madame Sonia Reggeni, secrétaire d'administration, demeurant au :

-1 - 8 rue n°4123, cité Ezouhour, Tunis

- 5 rue de tabac, cité des officiers, Khaznadar, Tunis

3- L'avocat poursuivant : Maître Abdelhamid Ben Mosbah, avocat domicilié à son étude sise au 7 rue Fatma Fehria, Mutuelleville, Tunis, MF : 1231239P

4- Propriété à vendre : Il s'agit de l'appartement n°1, situé au premier étage de la villa située au : 8, rue n°4123, Cité Ezouhour I, Zahrouni, Délégation de Hrairia, Tunis. D'une superficie de 78.5 m² environ, sans tenir compte des espaces communs, composés d'un hall et d'une salle de réception, deux chambres, un couloir, une Salle d'eau, une cuisine et un grand balcon. Raccordé avec les réseaux d'électricité et de gaz. Comme mentionnés dans le rapport de l'expert monsieur Hamza Atalla, nommé par monsieur le président du tribunal de première instance de Tunis 2 et ce en vertu de l'ordonnance sur requête n°30649 du 28/5/2020.

5- Mise à prix : 46126.080DT, après rabaissement de 40 % de prix initial.

6- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cour de première instance de Tunis 2, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

7- Date et lieu d'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 11/11/2021 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 2, sise à route de Mjaz Elbeb, Sidi Hssin, Tunis,

N.B : Toute personne désirant de participer à cette enchère, doit consigner le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication, quant aux étrangers, ils devront acquérir les autorisations administratives nécessaires.

2021402436VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996, représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société ENNASR - SERVICES MEDICAUX, SARL RC N°B1122061998, dont le siège social est au Boulevard 15 Octobre Bizerte - En qualité de débiteur principal hypothéquant.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°7601 Bizerte dénommée «TABIB» d'une superficie de 1815 m² situé au Boulevard 15 Octobre 1963 Bizerte sur lequel est édifié un immeuble composé d'un sous-sol et 5 étages chaque étage est d'une superficie couverte de 467 m², il est équipé de deux ascenseurs le tout abritant une clinique dénommée «Nouvelle clinique Raouebi», le sous-sol est composé de ; salles d'eau, locaux techniques et administratifs, des vestiaires et un ascenseur, le Rez-de-chaussée est composé d'un espace d'accueil, 5 bureaux 2 salles d'auscultations, un service d'urgence, des toilettes et deux ascenseurs, le premier étage est composé d'un espace d'accueil, 22 chambres équipées de toilettes privatives et des locaux techniques, le deuxième étage est composé d'un espace d'accueil, 19 chambres équipées de toilettes privatives et des locaux techniques - le troisième étage est composé d'un espace d'accueil, 12 chambres équipées de toilettes privatives, des locaux techniques et 3 salles de réanimation, le quatrième étage est composé d'un espace d'accueil, six salles d'opération 2 salles d'accouchement, une salle de réveil, un espace de stérilisation et une buanderie, le cinquième étage est composé d'un espace d'accueil, une salle de réunion, 2 toilettes et une cage d'escalier, la construction est conforme aux normes techniques, le toit est en béton armé les portes sont en bois et les fenêtres en aluminium.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 5.780.500,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Bizerte sis à la ville de Bizerte le mardi 9 novembre 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers il faut présenter l'autorisation du gouverneur.

2021402438VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un jugement de licitation

Après déduction de 40% de la mise à prix initiale

Partie poursuivante : Monia Hamrouni, demeurant à Mahdia, ayant élu domicile à l'Etude de l'avocat poursuivant.

Parties poursuivies : 1/ Om Essaad Boudhil 2/ Mohamed Ali Belhadj 3/ Nabil Belhadj 4/ Abdelkarim Belhadj 5/ Dejla Belhadj 6/ Naiima Belhadj, demeurant tous au 22 rue 10109 Elwardia 4 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Salah Salem, Avocat auprès de la cour de cassation, son MF : 1039647Z/A/P/000, Bureau C02 Immeuble Zitouna Montplaisir 1073 Tunis.

Immeuble objet de licitation par vente aux enchères publiques : Il s'agit d'un immeuble indivis non immatriculé sis 22, rue 10109 Elwardia 4 Tunis, bâti sur un terrain de 225 m², sa superficie couverte est de 380 m², et composé de deux niveaux : - un Rez-de-chaussée composé : - d'un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 182 m², et d'un local commercial fermé depuis plus d'un an qui était exploité par Madame Raoudha Chouchène épouse de l'une des parties poursuivies. Des escaliers extérieurs avoisinant ledit appartement qui amènent au 1er étage.

- Un premier étage composé de deux appartements : un appartement en face des escaliers, sa superficie est de 98 m² et l'autre donne sur la véranda, sa superficie est de 100 m². Chacun de deux appartements est composé d'un salon, de deux chambres, d'une salle d'eau et d'une cuisine. Les murs extérieurs et les cloisons sont bâtis à base des briques, les plafonds sont à base du béton, les sols à base du carrelage ordinaire, le sanitaire et la boiserie sont d'une qualité ordinaire aussi. L'immeuble objet de licitation par vente aux enchères publiques est raccordé à tous les réseaux publics utiles (eau, électricité, tél...).

Mise à prix après déduction de 40% de la mise à prix initiale : Cent trente sept mille deux cent cinquante six dinars (137.256,000 D) auquel s'ajoute 2.441,892 D à titre des frais et honoraires déjà taxés et les frais complémentaires qui vont être taxés durant la 2ème audience.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 1er novembre 2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées immobilières au tribunal de première instance de Tunis 2.

La visite du bien objet de licitation par vente aux enchères publiques : la visite peut se faire quotidiennement. La participation aux enchères nécessite la consignation du tiers du prix ou la remise d'un chèque certifié. La participation des étrangers est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur. Pour la consultation du cahier des charges contactez le greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 ou l'Etude de l'avocat poursuivant.

2021402439VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de prolongation de la période d'observation

Suite à la décision rendue le 5/10/2021 par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous, il a été décidé de prolonger la période d'observation au profit de la société ELECTRO NEBLI objet de règlement judiciaire n°307 pour une période supplémentaire de trois mois à compter du 01/10/2021 conformément à l'article 439 du code de commerce.

2021402441VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 9.000.000 DT

RC : B147431996

MF : 029999J/A/M/000

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

L'assemblée générale extraordinaire de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie se tiendra le mercredi 3 novembre 2021 à 11 h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) sis à la rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis.

Et ce à l'effet de délibérer sur la continuité de l'activité de la société. A cette occasion, le conseil d'administration de la société a le plaisir d'inviter tous les actionnaires possédant 10 actions ou plus à assister à la dite assemblée générale extraordinaire.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre minimum d'actions sus-indiqués et se faire représenter par un actionnaire de leur choix.

Tout actionnaire désirant assister à cette assemblée ou se faire représenter est prié de retirer sa convocation au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous.

Les actionnaires désirant se faire représenter lors de cette assemblée générale extraordinaire sont priés de remplir et signer des pouvoirs de représentation (se trouvant au bas de la convocation).

Les convocations, les pouvoirs de représentation et tous les documents devant légalement être communiqués à l'occasion des assemblées générales, seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la Société.

2021R02452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Exercice 2019

Société anonyme

Au capital de 9.000.000 DT

RC : B147431996

MF : 029999J/A/M/000

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie se tiendra le mercredi 3 novembre 2021 à 9 h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) sis à la rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2019;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des comptes et du Bilan relatifs à l'exercice 2019 ;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Affectation des résultats;

5- Approbation du renouvellement de

la nomination des administrateurs et élection d'un administrateur représentants les petits actionnaires;

6- Allocation de jetons de présence pour l'exercice 2019 aux administrateurs;

7- Allocation de jetons de présence pour l'exercice 2019 aux membres de comité permanente d'audite interne;

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre minimum d'actions sus-indiqués et se faire représenter par un actionnaire de leur choix.

Tout actionnaire désirant assister à cette assemblée ou se faire représenter est prié de retirer sa convocation auprès de son intermédiaire en bourse ou au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous.

Les actionnaires désirant se faire représenter lors de cette assemblée générale ordinaire sont priés de remplir et signer des pouvoirs de représentation (se trouvant au bas de la convocation).

Les convocations, les pouvoirs de représentation et tous les documents devant légalement être communiqués à l'occasion des assemblées générales, seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux chez les intermédiaires en bourse, et au siège social de la Société.

2021R02453SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«DOMAINE MAGON»

Société anonyme

Au capital social de 2 420 000 D

RC : B129721997

MF : 030903Z

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 El Ouardia - Tunis

Le Conseil d'administration de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole «Domaine Magon» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2021 à 10h au siège social de la société sis à Jebal Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019-2020

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers pour l'exercice 2019-2020.

3. Approbations, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019-2020

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019-2020

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019-2020

6. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

NB : Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société.

2021R02454SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant unique : 0003755CAM000

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 novembre 2021 à 11 heures au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4. Approbation de la provision des comptes clients par le biais de modifications comptables, de la réévaluation des immobilisations et de la perte sur une créance irrécouvrable,

5. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Quitus à donner aux administrateurs,

8. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

9. Renouvellement ou désignation des administrateurs pour les années 2021-2022-2023

10. Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021R02460SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société anonyme

Au capital de 3 587 370 DT

Siège social : Zone Industrielle Bouarada II, 6180 - Siliana - Tunisie

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 octobre 2021 à 9h, à B5, Rezig centre, 2033, Mégrine, Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 ;

3) Affectation du résultat;

4) Approbation des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020 ;

6) Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette séance ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2021R02468SANB3

Société Viticole Bir Drassen

Société mutuelle de base de services agricoles

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020

Le conseil d'administration de la société Viticole Bir Drassen a l'honneur d'inviter tous les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020 qui aura lieu le samedi 30 octobre 2021 à 10h à la cave de Bir Drassen pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

3- Acceptation des nouvelles demandes d'adhésion, des demandes de remboursement du capital et exclusion d'adhérents.

4- Discussion des rapports et les réponses.

5- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

6- Approbation des rapports moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2020 y compris les conventions réglementées en application des dispositions de la loi numéro 94 de l'année 2005, de l'article 200 et suivant et de l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'introduction des modifications nécessaires sur le règlement intérieur.

7- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2020.

8- Affectation des résultats de l'exercice 2020

9- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

10- Election d'un tiers des membres du conseil d'administration.

Conformément au chapitre 15, paragraphe 2 des statuts, les adhérents peuvent consulter les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 à compter du 22 octobre 2021 au siège de la société sis au 34 av. de la Liberté - Korba.

Conformément à l'article 27 du statut de la société, les personnes qui souhaitant se porter candidates au conseil d'administration, doivent présenter une demande écrite au nom du président du conseil d'administration adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par dépôt au siège social de la société pendant l'horaire administratif et ce à partir du 11 octobre 2021 au 20 octobre 2021 inclus. Le cachet du bureau d'ordre fait foie. Conformément à l'article 18 paragraphe 5 du statut de la société : Tout adhérent qui a un empêchement pour assister à l'assemblée générale peut, par procuration légalisée, mandater une personne pour le remplacer. Cette personne doit être soit un adhérent, ou un conjoint, ou un descendant majeur, ou un ascendant ou un gendre.

2021R02471SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2020

«UNION CHIMIE»

Société anonyme

Au capital de 1 695 000.000 DT

Siège social : Route de Tunis Km 6 Soliman 8020

Matricule fiscal : 28809GAM000

Identifiant unique : 0028809G

CNSS : 260009/49

Messieurs les actionnaires de la Société «UNION CHIMIE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2020 qui se tiendra au siège social le mardi, 19 octobre 2021 à 11 h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2020.

3- Approbation des états financiers 2020 et des conventions réglementées.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat 2020.

6- Pouvoirs de formalités.

2021R02476SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ERRAHMA MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.730.000,000 dinars

Siège social : Route Touristique - 5111 Mahdia

Matricule fiscal : 0891560K/P/M/000

Les actionnaires de la Société Polyclinique Multidisciplinaire Errahma Mahdia sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sis à la Route Touristique - 5111 Mahdia le dimanche 7 novembre 2021 à 9 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

4- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;

5- Quitus au conseil d'administration;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil ;

8- Questions diverses;

9- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021S01054SANB3

Convocation extraordinaire à l'assemblée générale ordinaire

SICAR AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 2.500.000 de dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - Tunis

RNE : 0645357 L

RC : B168021999

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 octobre 2021 à 12h 30 au siège social d'Amen Bank, avenue Mohamed V - 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination d'un nouvel administrateur

2) Questions diverses.

Conformément aux articles 26, 27, 28 et 33 des statuts de la société SICAR AMEN l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021402434SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAR AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 2.500.000 de dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - Tunis

RNE : 0645357 L

RC : B168021999

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 27 octobre 2021 à 12h au siège social d'Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts ;

2) Questions diverses.

Conformément aux articles 26, 27, 28 et 33 des statuts de la société SICAR AMEN l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021402435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2018

Société Régia Pharma

Société anonyme

Capital social : 873420 Dinars

Siège social : 13 rue des Pommes Manar 1 Tunis

Ancien registre de commerce : B01195292013

Matricule fiscal : 1320203Y

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société REGIA PHARMA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 28/10/2021 à 10h par téléconférence et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018,

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2018,

4. Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018,

6. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018,

7. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration,

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020, 2021,

9. Délégation de pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2021402440SANB3

PFIZER TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 2.744.000 Dinars

Siège social : Royal Garden - Avenue Erriel Les Berges du Lac 2- 1053 Tunis

Identifiant unique : N°0632916C

Les actionnaires de la société Pfizer Tunisie SA sont convoqués à l'assemblée générale mixte devant se tenir le 3 novembre 2021 au siège social de Pfizer à partir de 10H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant la Société;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes concernant la Société;

3. Approbation des états financiers de la Société;

4. Affectation des résultats de la Société;

5. Approbation des conventions réglementées de la Société;

6. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;

7. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

8. Renouvellement rétroactive des mandats administrateurs pour les exercices 2020, 2021, 2022 ;

9. Questions diverses.

2021402442SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Des années 2019 et 2020

Société Mutuelle des Services Agricoles «El Faleh» de Boumerdes

Tél : 73 620 242

Fax : 73 620 505

MF : 25173/E

RC : B153701996

Siège social : Route Mahdia Km 1 Boumerdes 5110

La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah»

Boumerdes invite ses adhérents à la, réunion de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019 et 2020 qui se tiendra jeudi 4/11/2021 à 8 heures du matin au siège de la société.

Cette assemblée est convoquée pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du conseil d'administration des exercices 2019 et 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2019 et 2020.

4- Approbation des états financiers: et des rapports du conseil d'administration des exercices 2019 et 2020

5- Approbation des conventions conclues entre la SMBSA et ses administrateurs

6- Quitus aux administrateurs des exercices 2019 et 2020.

7- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

8- Mise à jour de la liste des adhérents et du capital social des exercices 2019 et 2020.

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021/2022/2023.

10- Election du tiers du conseil d'administration

Tout adhérent pourra examiner au siège de la société mutuelle les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les états financiers des exercices 2019 et 2020 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

L'ouverture de la candidature au conseil d'administration sera le 15 octobre 2021 et la fermeture sera le 20 octobre 2021. Les candidats voulant participer doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président du conseil d'administration à l'adresse suivante : Société Mutuelle; des Services Agricoles «El Faleh», route de Mahdia, Km 1, 5110 Boumerdes.

2021S01058SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

«El Wafa» à Enfidha

Messieurs les adhérents de la S.M.B.S.A. «El Wafa» Enfidha sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 28/10/2021 à 10H au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Lecture des rapports moraux et financiers pour l'exercice 2020.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

3. Discussion, approbation des rapports et octroi du quitus aux administrateurs.

4. Actualisation de la liste des adhérents

Observation :

Tout adhérent peut donner procuration à un autre adhérent ou à l'un de ses proches pour le représenter dans l'assemblée générale.

2021S01069SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

«El WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/M/N/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 1 novembre 2021 à 9H 30 M au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2017, 2018 et 2019.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2017, 2018 et 2019.

3- Lecture et approbation des rapports.

4- Donner le quiets aux membres du conseil d'administration.

5- Mettre à jour la liste des participants.

6- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

7- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

2021402445SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre bleu

Suivant attestation de perte délivrée par la Sécurité Nationale de Nabeul sous n°1066 daté le 29/9/2021 concernant la perte de titre bleu n°569939 Nabeul propriétaire Faycal Ben Yousef Mtar né le 5/11/1970 à Lezdine Menzel Temim.

2021R02456DIVD2